

**Procès-verbal  
de l'assemblée générale statutaire 2005  
de l'APR-UQAM**

La réunion, tenue le 18 mai 2005 au local W-R520 du pavillon Thérèse-Casgrain de l'UQAM, débute à 10 h.

Daniel Vocelle préside et Denise Daoust agit comme secrétaire.

Étaient présents : Robert V. Anderson, Guy Beaugrand-Champagne, L.-Bernard Bélanger, André Bergeron, Micheline Couture, Denise Daoust, Geneviève Delmas-Patterson, Rachel Desrosiers, Alfred Dubuc, Denis Dumas, Louise Dupuy-Walker, Efim Galperin, Maurice Garançon, Benoît Gendreau, Guy Goulet, Manzoor Ahmad Khan, Claire Landry, Nathalie Langevin, Marie Langlois, Jacques Lefebvre, Renée Legris, Roch Meynard, Jan Palkiewicz, René Paoletti, Pierre-Yves Paradis, Claude Sabourin, Jean-Marc Samson, Gilles Thérien, Bertin Trottier, Daniel Vocelle, Éric Volant.

Ont signalé leur absence : Denis Bertrand, Louis Gill, Monique Lemieux, Yvon Pageau.

**1. Ouverture de la séance**

Le président de l'assemblée, Daniel Vocelle, souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le président de l'Association, André Bergeron, fait de même, et vérifie le quorum.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Landry, appuyée par Éric Volant. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2004**

Bernard Bélanger demande d'ajouter son nom à la liste des personnes présentes lors de l'assemblée du 19 mai 2004.

Cette correction, proposée par Bernard Bélanger, est appuyée par Manzoor Ahmad Khan. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4. Informations**

Rien à signaler.

**5. Rapports des dirigeants**

**N.B.** Voir les textes dans le bulletin *Pour la suite du monde*, n° 30, mai 2005, pp. 7-12.

### **5.1 Rapport du président**

André Bergeron présente son rapport.

Rachel Desrosiers fait remarquer que la mention d'honneur, décernée à Jacques De Tonnancour l'an dernier, s'était avérée une excellente initiative. Elle souligne qu'une telle reconnaissance de la part de collègues revêt un intérêt particulier, et s'étonne du fait qu'aucune mention de ce type n'ait été décernée en 2005. Elle se demande si cette initiative sera reprise dans l'avenir.

André Bergeron informe les membres de l'APR que le principe de la mention d'honneur est conservé, et a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de l'APR-UQAM. Un comité a été formé pour examiner les critères qui devraient sous-tendre une telle mention d'appréciation, le type de mention qui serait approprié, la procédure entourant une mise en candidature éventuelle, ainsi que diverses autres questions. Daniel Vocelle offre sa collaboration aux membres du comité responsable de ce dossier.

### **5.2 Rapport de la secrétaire**

Denise Daoust présente son rapport.

Rien à signaler.

### **5.3 Rapport du trésorier : dépôt des états financiers de 2004-2005**

Roch Meynard dépose les documents factuels en séance. Il dépose aussi une lettre de Monsieur Guy Goulet, professeur associé. Dans sa lettre, Monsieur Goulet fait état qu'il a pris connaissance des documents et en a fait un examen méthodique. Le tout est conforme.

Denis Dumas s'étonne qu'il n'y ait pas davantage de membres. Roch Meynard informe l'assemblée que 60% des personnes, déjà membres de l'APR-UQAM en 2004, ont renouvelé leur adhésion en date du 18 mai 2005. L'association compte 180 membres cotisants. Entre 10 et 15 nouveaux membres s'ajoutent à ce nombre chaque année.

Roch Meynard explique qu'une lettre est envoyée chaque année aux nouveaux retraités et qu'environ 60% d'entre eux-ci deviennent membres, ce qui, selon lui, est relativement élevé. On rappelle que le soutien financier que le SPUQ accorde à l'association est apprécié. On note cependant que le montant accordé représentera un pourcentage moins important au fur et à mesure que les années passeront.

Certains membres, dont Jean-Marc Samson et Daniel Vocelle, se posent des questions concernant les prévisions budgétaires pour les années à venir. L'assemblée décide de reporter les discussions sur ces aspects lorsqu'on abordera le point 7.4 de l'ordre du jour : *Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2005-2006*.

## **6. Rapport des comités**

### **6.1 Dossier du *Protocole des droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite***

**N.B.** Voir le texte portant sur le protocole dans le bulletin *Pour la suite du monde*, n° 30, mai 2005, p.14.

Gilles Thérien annonce que le *Protocole des droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite*, dont les membres de l'APR-UQAM ont déjà reçu copie, a été signé le lundi 16 mai 2005 à 11 h. Le vice-recteur, Monsieur Mauro Malservisi, a signé en qualité de représentant de l'Université, alors qu'André Bergeron, président de l'APR-UQAM, Denise Daoust, secrétaire, et Gilles Thérien, conseiller et responsable du dossier, ont signé au nom de l'APR-UQAM. Le protocole est donc officiellement en vigueur. Gilles Thérien souligne que le protocole ne fera pas l'objet d'une résolution de la part du conseil d'administration de l'UQAM, mais qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance du conseil d'administration. Selon lui, une des raisons qui sous-tend cette procédure vient du fait que l'APR-UQAM ne constitue pas une instance de l'Université.

Rachel Desrosiers se demande si le protocole aura une incidence sur les professeurs retraités non-membres de l'APR-UQAM. Selon Gilles Thérien, ce protocole devrait valoir pour tous. Cependant, suite à des renseignements pris auprès du vice-recteur, Monsieur Malservisi, celui-ci serait d'accord pour identifier, sur la carte des professeurs retraités, ceux qui font partie de l'APR-UQAM. Il faudrait voir si cela pourrait donner droit à certains avantages.

Gilles Thérien considère que le nouveau protocole est un outil qui va évoluer avec le temps. En effet, une clause prévoit la tenue de réunions statutaires entre la personne responsable du dossier à l'Université (Monsieur Malservisi pour l'instant) et une personne qui serait désignée par l'APR-UQAM.

Il fait remarquer à l'assemblée que déjà, le présent protocole prévoit une ouverture à l'ensemble des départements et facultés, ce qui n'existait pas dans les protocoles précédents. Ainsi, les professeurs à la retraite pourront dispenser des cours, participer à des comités ou à d'autres activités hors du département auquel ils étaient rattachés avant leur retraite. En ce qui a trait aux professeurs qui acceptent une charge de cours, Gilles Thérien fait remarquer qu'il leur revient de s'informer des normes établies par le SCCUQ en matière d'honoraires. Par ailleurs, il mentionne aussi qu'avant de donner des charges d'enseignement durant la première année de la prise de la retraite, il serait préférable de consulter un comptable ou autre spécialiste en la matière afin de vérifier s'il y a des conséquences fiscales. Certains membres, dont Rachel Desrosiers, se demandent s'il existe une différence entre le protocole signé en 1997 et celui qui vient d'être signé en 2005.

Une discussion s'engage. Éric Volant fait le point sur l'historique des différents protocoles qui ont été signés, et des partenaires en cause.

Un premier protocole comprenant l'APR-UQAM, le SPUQ et l'UQAM a été signé par Yvon Pageau vers 1991-1992. Un deuxième protocole tripartite UQAM, SPUQ et APR-UQAM définissant les *Droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite* a été soumis au conseil d'administration de l'APR-UQAM lors de sa réunion du 6 février 1997, puis a été approuvé par la Sous-commission des ressources humaines et par la Commission des études. Ce protocole a été adopté par le Conseil d'administration de l'UQAM le 18 février 1997. Lui-même, Éric Volant, représentait alors l'APR-UQAM. (Pour l'implication tardive dans le dossier du protocole 1997, lire le mot du président *Est-ce le temps de nous réjouir?* dans le bulletin *Pour la suite du monde*, vol.1, n° 2, printemps 1997.)

Le protocole qui vient d'être signé en 2005 comprend deux interlocuteurs : l'APR-UQAM et un représentant de l'UQAM, le vice-recteur Monsieur Malservisi.

Il s'agit, d'après Gilles Thérien, d'un protocole dont la structure est souple et devrait permettre aux professeurs à la retraite de prendre davantage part à la vie universitaire.

Daniel Vocelle demande un vote de félicitations aux responsables de ce nouveau protocole de 2005.

Manzoor Ahmad Khan propose un tel vote, appuyé par Éric Volant. Adopté à l'unanimité.

## **6.2 Bulletin *Pour la suite du monde***

**N.B.** Voir le texte de ce rapport dans le bulletin *Pour la suite du monde*, n° 30, mai 2005, p. 14.

Le président, André Bergeron, tient à féliciter la responsable du bulletin, Monique Lemieux, pour son excellent travail.

## **6.3 Centre d'aide pédagogique aux étudiants (CAPÉ)**

**N.B.** Voir le texte de ce rapport dans le bulletin *Pour la suite du monde*, n° 30, mai 2005, p. 16.

Pierre-Yves Paradis rappelle que les responsables du CAPÉ, et en particulier Monique Lemieux, ont mis sur pied un projet de rattachement du CAPÉ aux Services à la vie étudiante. Malheureusement, les responsables de ces Services n'ont envoyé que peu d'étudiants au CAPÉ.

Les membres du CAPÉ réfléchissent présentement à une autre formule qui permettrait d'aider un plus grand nombre d'étudiants.

Renée Legris félicite les membres du CAPÉ pour leur excellent travail.

## **6.4 Comité des activités sociales et culturelles (présentation audiovisuelle)**

**N.B.** Voir le texte de ce rapport dans le bulletin *Pour la suite du monde*, n° 30, mai 2005, pp. 15-16.

Louise Dupuy-Walker, responsable de ce comité (aidée de Denise Daoust), présente en montage vidéo une rétrospective des principales activités de l'année 2004-2005. On constate qu'il y a une grande diversité dans les activités proposées, et que celles-ci attirent un assez grand nombre de membres. Certains participent régulièrement aux activités.

Un questionnaire d'opinions, visant à connaître le degré de satisfaction des participants aux activités, leurs attentes et leurs suggestions a été envoyé aux membres de l'APR-UQAM en même temps que le n° 30 du bulletin *Pour la suite du monde* (mai 2005). Ce questionnaire vise aussi à savoir si les membres souhaitent que l'association s'ouvre à des activités de type humanitaire. Louise Dupuy-Walker encourage les membres à répondre en grand nombre au questionnaire.

Elle en profite pour remercier tous ceux qui ont collaboré à la mise sur pied et à la réussite des activités de l'année.

L'assemblée félicite les membres du Comité des activités sociales et culturelles. On souligne aussi l'heureuse idée d'avoir présenté une partie du rapport sous forme de vidéo.

## **7 Résolutions statutaires**

Le texte intitulé *Projet de résolutions statutaires*, **APR-09b**, est distribué en séance.

Jean-Marc Samson et Bertin Trottier discutent du bien-fondé d'utiliser le terme *Résolutions* au lieu de l'expression *Propositions de résolutions*, puisque les propositions soumises ne deviennent des résolutions que si elles sont acceptées. Jacques Lefebvre fait remarquer que la rubrique porte le titre de *Projet de résolutions statutaires*.

L'assemblée accepte à l'unanimité de poursuivre l'examen de ces propositions.

### **7.1 Réception des rapports : Résolution ag05-01**

**Attendu** le dépôt des rapports du président, de la secrétaire et du trésorier, publiés dans la livraison n° 30 du Bulletin;

**attendu** les précisions fournies en séance;

**il est résolu** de recevoir les rapports des dirigeants de l'Association pour l'exercice 2004-2005.

La résolution est proposée par Denis Dumas, appuyé par Bertin Trottier. Adoptée à l'unanimité.

### **7.2 Ratification des actes posés par les dirigeants : Résolution ag05-02**

**Attendu** les décisions prises par le conseil d'administration dans l'exercice ordinaire de ses fonctions pendant l'exercice 2004-2005, telles que consignées dans les procès-verbaux des réunions dûment versés aux archives de l'Association;

**attendu** les précisions fournies en séance;

**il est résolu** de ratifier les décisions prises par le conseil d'administration de l'Association dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice 2004-2005.

La résolution est proposée par Alfred Dubuc, appuyée par Nathalie Langevin. Adoptée à l'unanimité.

### **7.3 Inversion des projets de résolutions ag05-03 et ag05-04**

Malgré le fait que Jacques Lefebvre soulève un point d'ordre, à savoir que Pierre Bélanger, appuyé par Nathalie Langevin ont déjà proposé l'adoption de la résolution **ag05-03** concernant la cotisation des membres, l'assemblée décide d'inverser l'ordre des deux propositions de résolutions.

### 7.3.1 Prévisions budgétaires de l'exercice 2005-2006 : Résolution ag05-03

N.B. Voir le texte de ces prévisions dans le bulletin *Pour la suite du monde*, n° 30, mai 2005, p. 13.

Daniel Vocelle s'interroge sur le déficit de 824 \$ pour l'exercice 2004-2005. Jean-Marc Samson se demande comment on fera pour combler les dépenses qui vont s'accroître. Une discussion s'engage au sujet de différents postes budgétaires et des montants qui leur sont alloués.

Alfred Dubuc fait remarquer que le budget prévu au poste *Papeterie [...]* a été dépassé. Roch Meynard explique qu'un grand nombre d'enveloppes de plusieurs formats ont été imprimées avec l'adresse de retour de l'Association, économisant étiquettes et temps pour les apposer. Il s'agit d'une dépense qui ne se représentera pas avant environ deux ans.

Guy Goulet se demande pourquoi on ne prévoit pas d'augmentation en 2005-2006 au poste *Amortissement, dépréciation [...]* [*équipement et matériel [...]*]. Roch Meynard explique que l'achat de nouveaux équipements n'est pas prévu pour l'an prochain (2005-2006).

L.-Bernard Bélanger, Guy Goulet et Rachel Desrosiers reviennent sur la question du prix de reconnaissance. On suggère d'augmenter le prix de la cotisation des membres pour permettre d'augmenter le montant prévu à ce poste budgétaire : *Tributs commémoratifs, prix, reconnaissances*.

Gilles Thérien explique que ces prix sont plutôt de nature symbolique et que l'APR-UQAM ne dispose pas d'un budget qui permette d'offrir des montants importants en argent.

On mentionne aussi que l'augmentation des cotisations permettrait d'équilibrer davantage le budget.

Roch Meynard reconnaît que le budget prévu pour 2005-2006 est serré, mais qu'il permet quand même une certaine marge de manœuvre.

**Attendu** les prévisions budgétaires de l'exercice 2005-2006 publiées dans le Bulletin n° 30;

**attendu** les précisions fournies en séance;

**il est résolu** d'adopter les prévisions budgétaires de l'Association pour l'exercice 2005-2006 telles que soumises par le trésorier (document **APR-08c** 2005-2006 2005 04 30).

La résolution est proposée par Guy Goulet, appuyée par Renée Legris. Adoptée à l'unanimité.

### 7.4 Établissement de la cotisation de membre pour l'exercice 2006-2007 : Résolution ag05-04

On débat du bien-fondé d'augmenter la cotisation de membres. Certains, dont Jean-Marc Samson, font valoir l'argument que cette mesure permettrait d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire. D'autres, dont Jacques Lefebvre et Bertin Trottier, considèrent que deux augmentations de suite risqueraient de faire plus de tort que de bien. Roch Meynard abonde dans ce sens et souligne qu'une nouvelle augmentation risquerait d'avoir un effet négatif tant chez certains membres actuels qui ne renouvelleraient pas leur adhésion que chez

certaines membres potentiels.

Le président de l'assemblée, Daniel Vocelle, demande le vote sur cette question. La majorité des membres présents vote pour conserver la grille de cotisation proposée par les membres du conseil d'administration, à savoir : 35 \$ pour les membres ordinaires et 20 \$ pour les retraités de janvier.

Seulement 9 personnes souhaiteraient voir la cotisation augmentée à 40 \$ pour les membres ordinaires et 25 \$ pour les retraités de janvier.

**Attendu** les états financiers de l'exercice 2004-2005 publiés dans le Bulletin n° 30;

**attendu** les précisions fournies en séance;

**attendu** que la grille de cotisations pour l'exercice 2005-2006 avait été établie lors de la dernière assemblée générale à 35 \$ pour les membres ordinaires et à 20 \$ pour les retraités de janvier;

**il est résolu** d'adopter la grille de cotisations suivante pour l'exercice 2006-2007 :

membres ordinaires :	35 \$
retraités de janvier :	20 \$

La résolution est proposée par Jacques Lefebvre, appuyée par René Paoletti. Adoptée à l'unanimité.

#### **7.4.1 Point d'ordre**

Roch Meynard rappelle aux membres présents de signer le registre des présences.

### **8. Orientations de l'Association**

Le président, André Bergeron, aborde la question de la création d'une *Commission statutaire des professeures, professeurs à la retraite*. Il reste si peu de temps à la réunion que Daniel Vocelle, le président de l'assemblée, suggère aux membres présents de réfléchir à ce projet et d'alimenter la présidence par leurs réflexions, qu'ils pourraient transmettre par courriels. Il y aurait aussi lieu d'aborder cette problématique dans le contexte du bulletin *Pour la suite du monde*, de façon à ce que les membres puissent se prononcer sur un projet.

### **9. Élection des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2005-2006 : Résolution ag05-05**

André Bergeron annonce que six membres du conseil d'administration ont manifesté le désir de poursuivre pour un autre mandat, mais que lui ne se représente pas pour le prochain exercice.

Une candidature a été reçue : celle de Jacques Lefebvre.  
Personne d'autre dans l'assemblée ne manifeste son intention de poser sa candidature.  
André Bergeron lit la liste des six membres qui souhaitent rester au conseil d'administration et ajoute le nom de Jacques Lefebvre.  
La résolution est proposée par Claire Landry, appuyée par Rachel Desrosiers. Adoptée à l'unanimité.

**Attendu** les candidatures soumises et appuyées en séance;

**attendu** que le nombre de mises en nomination est égal au nombre de postes à combler;

**il est résolu** que les personnes suivantes constituent le conseil d'administration de l'Association pour l'exercice 2005-2006 :

Denis Bertrand  
Denise Daoust  
Louise Dupuy-Walker  
Jacques Lefebvre  
Monique Lemieux  
Roch Meynard  
Gilles Thérien

Daniel Vocelle remercie les membres du conseil d'administration de leur excellent travail au cours de l'exercice 2004-2006.

## 10. Divers

Louise Dupuy-Walker annonce qu'elle va présenter, suite à la réunion, un montage vidéo qu'elle a réalisé lors de la remise du prix de reconnaissance à Jacques De Tonnancour, et d'une fête qui a eu lieu en son honneur.  
Elle informe les membres du changement de traiteur pour le cocktail offert après la réunion.  
Elle espère que la nouvelle formule plaira aux membres.  
Enfin, elle rappelle l'importance de remplir le questionnaire sur les activités sociales et culturelles.

Levée de l'assemblée à 12 h 30.

---

Daniel Vocelle, président

---

Denise Daoust, secrétaire